

Liste des Tarifs Gestion d'Actifs avec SaxoWealthCare

En vigueur à partir du janvier 2024

Liste des Tarifs Gestion d'Actifs avec SaxoWealthCare

En vigueur à partir du janvier 2024

Frais qui sont réglés directement en cash.

Dépôt minimum	Rémunération de gestion
De 10.000 € - 199.999 €	0,95%/an
De 200.000 €- 999.999 €	0,85%/an
De 1.000.000 €	0,75%/an

Les frais de gestion sont calculés quotidiennement en fonction de la valeur du portefeuille sous gestion. Ces frais sont facturés une fois par trimestre ou immédiatement en cas de résiliation.

Frais qui sont indirectement réglés dans le rendement sur une base journalière.

Frais liés aux titres sous-jacents (ETFs) 0,10% - 0,22% par an

Les frais de gestion comprennent tous les frais liés à la gestion de votre portefeuille, tous les frais de transaction et les frais de change. Les prix s'entendent TVA comprise et hors taxe boursière. La taxe boursière belge est payable lors de l'achat ou de la vente d'ETF ainsi que l'impôt sur les plus-values des fonds.

Sous réserve de modifications : Les modifications sont publiées sur le site Internet et communiquées aux clients conformément aux Conditions Générales de Saxo.

